

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

hts, Home Tech Service SA

1. Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes et prestations de **hts - Home Tech Service SA** (ci-après « **hts** »). Elles font partie intégrante du contrat et prévalent sur les éventuelles conditions générales du client, sauf accord écrit contraire. Toute modification ou dérogation aux présentes CGV doit être convenue par écrit. En cas de contradiction entre une offre adjudiquée et les présentes CGV, l'offre adjudiquée prévaut.

2. Offres et commandes

Les images, plans, esquisses, modèles et descriptions figurant dans nos offres sont donnés à titre indicatif. Les réalisations peuvent être adaptées aux caractéristiques du lieu et aux besoins du client.

Sauf indication contraire, nos offres sont sans engagement. Les plans, dessins, modèles et autres documents réalisés par **hts** restent sa propriété et ne peuvent pas être transmis ou utilisés par des tiers sans son accord. Le contrat est conclu lorsque le client accepte l'offre, oralement ou par écrit. Le contenu de l'offre acceptée fait foi. Après la conclusion du contrat, toute annulation doit être acceptée par écrit par **hts**. En cas d'annulation acceptée, le client doit rembourser les frais déjà engagés ainsi que les travaux et fournitures commandés ou réalisés. Toute reproduction, utilisation ou exécution par un tiers sans accord écrit de **hts** est interdite.

3. Livraison et délais

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils ne peuvent être confirmés qu'une fois que le client a fourni toutes les informations et données techniques nécessaires. Les modifications demandées par le client après la commande peuvent entraîner un nouveau délai et des frais supplémentaires. Le délai de livraison correspond à la date à laquelle la commande est livrée et, lorsque cela est prévu, posée à l'emplacement convenu. Les retards dus à des circonstances exceptionnelles et des cas de force majeure indépendantes de la volonté de **hts**, notamment chez ses fournisseurs, ne peuvent pas lui être imputés. Sont notamment considérés comme circonstances exceptionnelles et cas de force majeure : pénurie de matières premières, guerre, grève, catastrophe naturelle, pandémie, mesures des autorités, interruption de transport ou d'approvisionnement. En cas de retard imputable à **hts**, le client doit d'abord lui adresser une mise en demeure écrite et lui accorder un délai supplémentaire raisonnable avant de pouvoir demander l'annulation du contrat. Les livraisons partielles sont autorisées et peuvent être facturées au fur et à mesure de leur réalisation. Sauf accord contraire, **hts** choisit les modalités de livraison et d'expédition. Le risque est transféré au client dès réception de la marchandise. Les éléments posés et fixés sont ensuite sous la responsabilité du client, notamment en cas de dommages causés par des tiers ou de sinistre. Sauf accord écrit contraire, l'installation et la mise en service des appareils ou des fluides ne sont pas comprises dans la prestation.

4. Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété de **hts** jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues dans le cadre de la relation commerciale. Le client autorise **hts** à faire inscrire la réserve de propriété au registre compétent aux frais du client et s'engage à fournir toute information ou signature nécessaire à cet effet. Tant que la propriété n'a pas été transférée, le client ne peut pas mettre les marchandises en gage ni les utiliser comme garantie. En cas de saisie par un tiers, le client doit en informer immédiatement **hts**. Le client doit conserver et assurer correctement les marchandises qui restent la propriété de **hts**, notamment contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux, la destruction et les dommages accidentels.

5. Prix et paiement

Sauf indication contraire, les prix sont indiqués départ atelier, hors TVA.

Les frais supplémentaires liés au transport, à la livraison, à l'installation ou à une demande particulière du client sont facturés en sus. Toute modification demandée par le client après la conclusion du contrat peut entraîner une facturation supplémentaire. **hts** peut demander un paiement anticipé ou un paiement à la livraison. En cas de non-paiement, **hts** peut refuser la livraison ou annuler le contrat, dans la mesure permise par la loi. Sauf conditions particulières indiquées sur la facture, les factures sont payables à **30 jours**, sans déduction. Les paiements doivent être effectués sur les coordonnées indiquées sur la facture ou par les moyens de paiement acceptés par **hts**. Une demande de rabais, une livraison partielle ou une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement des montants dus, sauf accord contraire. Le client ne peut pas compenser une facture avec une éventuelle créance à son encontre ni retenir un paiement, sauf disposition légale contraire. En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires de **5 %** ainsi que les frais de rappel peuvent être facturés. Les frais de recouvrement peuvent également être mis à la charge du client conformément à la loi. Toute facture non contestée par écrit dans un délai de 10 jours est réputée acceptée.

6. Garantie et réclamations

Le client doit fournir à **hts** toutes les informations, mesures et documents nécessaires à l'exécution de la commande. Il est responsable de leur exactitude et de leur exhaustivité. Les défauts apparents doivent être signalés par écrit dans les 5 jours ouvrés suivant la livraison ou la prestation. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés immédiatement doivent être signalés par écrit dès leur découverte. Ne sont notamment pas couverts par la garantie :

l'usure normale ; les dommages résultant d'une mauvaise utilisation ; une sollicitation excessive du produit ; l'utilisation de produits d'entretien inappropriés ; les dommages liés à un support, un sol ou un ouvrage de construction inadapté ; les dommages dus à des conditions extérieures non prévues ; les gonflements liés à une mauvaise gestion de l'humidité ou de la vapeur ; les dommages causés par une exposition excessive du bois ou des panneaux à l'eau, à la vapeur, aux UV ou tout autre élément extérieur ; les rayures ou dommages causés aux vitrages ; les modifications, réparations, installations ou opérations d'entretien réalisées de manière non conforme par le client ou par un tiers, les réparations des éléments anciens ou usés, les réparations provisoires.

Lorsqu'un défaut est reconnu et qu'il est imputable à **hts**, celle-ci peut, à son choix, réparer le produit ou le remplacer, sans frais supplémentaires pour le client, dans la mesure prévue par la loi. Le client doit permettre à **hts** d'examiner le défaut et, lorsque cela est nécessaire, d'effectuer les réparations. Les remises en état, dépannages, réparations et adaptations de produits anciens, vétustes ou spéciaux sont réalisés au cas par cas. En raison de la nature artisanale de ces travaux et de l'état des éléments existants, ils ne bénéficient pas nécessairement d'une garantie de résultat. **hts** informe le client des éventuels points faibles constatés et peut proposer des solutions complémentaires.

Les prétentions pour défauts se prescrivent conformément au droit suisse. Pour les marchandises vendues, le délai est limité à deux ans dès la livraison, sous réserve des dispositions impératives ou de réparation d'élément ancien ou usé. **hts** rappelle que les conditions de garanties des fournisseurs des différents produits prévalent. Notamment les portes et éléments certifiés AEAI, les plans de travaux, panneaux spéciaux, ferrements ainsi que les fenêtres et tout autre installation nécessitant un soin particulier. Les fenêtres de la marque INTERNORM disposent de leurs propres conditions de garanties, desquelles le client a été informé. Le client reconnaît devoir faire effectuer par un professionnel l'entretien périodique et les manœuvres prévues, dans le but de maintenir la fonctionnalité des éléments et prévenir une usure anticipée. Un réglage d'un élément lourd ou spécial n'est pas forcément assimilable à de la garantie, de même que l'entretien régulier d'un composant certifié AEAI qui sont à faire contrôler par un professionnel de manière ponctuelle, selon les directives et lois en vigueur.

7. Responsabilité

HTS répond des dommages qui lui sont légalement imputables. La responsabilité totale de **hts** est limitée au montant de la commande concernée. Dans la mesure autorisée par la loi, **hts** n'est pas responsable des dommages indirects ou consécutifs. La responsabilité de HTS est notamment exclue lorsque le dommage résulte :

D'une utilisation non conforme ; du non-respect des instructions ou des règles de sécurité ; d'un entretien ou d'un nettoyage inapproprié ; d'une négligence d'un tiers ; d'une intervention ou modification effectuée par le client ou un tiers ; d'une affectation spéciale ou inadaptée des locaux ; d'informations ou mesures incorrectes fournies par le client ; d'un changement d'implantation des locaux ou de l'usage.

Toute limitation de responsabilité s'applique sous réserve des cas dans lesquels la loi interdit une telle limitation, notamment en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

8. Utilisation et sécurité

Le client et les utilisateurs doivent s'assurer que les produits commandés sont adaptés à l'usage prévu.

Les utilisateurs doivent respecter les instructions d'utilisation, les règles de sécurité ainsi que les indications figurant sur les produits et leurs étiquettes. Les informations concernant les éléments certifiés AEAI sont transmises au client, les éléments sont livrés avec une plaquette de certification permettant d'identifier le numéro d'homologation et consultable en tout temps sur le site officiel <https://www.bsronline.ch/fr/recherche-dans-le-repertoire?targetAudience=qs>, le devis et la facture font office d'attestation de pose selon les règles de l'art et l'obligation d'entretien incombe au propriétaire qui doit garantir en tout temps son fonctionnement et sa fonction.

Les informations nécessaires à la bonne utilisation sont transmises lors de la pose et figurent en tout temps sur le site hts.swiss. **hts** décline toute responsabilité pour les dommages résultant du non-respect des instructions, des lois, directives ou d'une utilisation incorrecte des produits et ce dans la mesure permise par la loi.

9. Protection des données

hts traite les données personnelles du client conformément à la législation suisse applicable en matière de protection des données. Les données sont utilisées exclusivement pour l'exécution des relations contractuelles et les obligations légales.

10. Sous-traitance

hts peut recourir à des sous-traitants et auxiliaires pour l'exécution du contrat sans accord préalable du client. On entend par sous-traitance la fabrication de pièces spécifiques, la fourniture et pose de plan de travail, certains verres et travaux spécifiques nécessitant des compétences particulières, grues, moyens spéciaux, matériaux ou dimensions hors-standard.

11. Droit applicable et tribunal compétent

Les présentes CGV ainsi que les contrats conclus avec **hts** sont soumis au droit suisse, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue.

Sauf disposition légale contraire, les tribunaux de Genève sont compétents pour régler tout litige relatif aux contrats ou aux prestations de **hts**.

12. Dispositions finales

La commande d'une prestation ou la conclusion d'un contrat implique l'acceptation des présentes CGV, à condition qu'elles aient été communiquées au client avant la conclusion du contrat.

Si une disposition des présentes CGV devait être déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteraient valables.

Les présentes CGV font partie intégrante de la relation contractuelle entre **hts** et le client.

Le client est informé des présentes CGV dans nos devis ou factures et les CGV sont disponibles en tout temps sur hts.swiss

Toute reproduction, tout duplicata ou réutilisation même partielle par des tiers des présentes conditions générales de vente de **hts** est interdite.

Edition Juillet 2026